



**Association des groupes de
ressources techniques du Québec**

Développer l'habitation communautaire
avec et pour les collectivités

**COMMUNIQUÉ
DIFFUSION IMMÉDIATE**

BONIFICATION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Le développement du logement communautaire peut enfin être relancé !

Montréal, le 9 juillet 2019 – L'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ) salue les annonces faites aujourd'hui par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, qui viennent bonifier plusieurs volets du programme AccèsLogis Québec. Ces mesures permettront de relancer les projets de logements sociaux et communautaires qui étaient jusqu'à maintenant « bloqués » en raison d'un financement déficient. « Les bonifications annoncées par la ministre démontrent qu'elle a entendu les besoins des communautés et les recommandations des Groupes de ressources techniques voués au développement de ces projets », se réjouit monsieur Alain Marcoux, président de l'AGRTQ.

UNE AUGMENTATION DU FINANCEMENT ATTENDUE DEPUIS LONGTEMPS !

L'indexation de 25 % des coûts maximaux de réalisation admissibles (CMA) pour les projets déjà engagés permettra à la plupart d'entre eux de se viabiliser. Aussi, les aides supplémentaires annoncées pour les grands logements pour les familles, pour les plus petits destinés aux personnes seules, ainsi que l'ajustement du financement en fonction de particularités régionales, sont autant d'outils complémentaires qui pourront bonifier le financement des projets qui en ont besoin.

DAVANTAGE DE LOGEMENTS AVEC DES SUPPLÉMENTS AU LOYER : UNE BONNE MESURE

En fixant à 50 % le seuil minimal d'unités de supplément au loyer dans les projets, le gouvernement favorise l'accès pour les personnes à faible revenu. « Nous saluons cette mesure qui répond aux besoins des personnes les plus vulnérables financièrement, tout en maintenant la mixité dans les projets communautaires », souligne M. Marcoux.

HAUSSE DES PRÊTS DE DÉMARRAGE : UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE DE LA RÉALITÉ DU DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER COMMUNAUTAIRE

L'AGRTQ réclame depuis plusieurs années une augmentation des prêts de démarrage afin de permettre de couvrir les frais encourus pour réaliser les études et travaux en amont de la construction des projets, tels que les études environnementales, les plans et devis, les recherches légales, etc. L'Association est heureuse de constater que cette mesure diminuera la pression sur les Groupes de ressources techniques (GRT) qui assument financièrement une bonne partie des risques à l'étape du démarrage.